

Institut Bayfield

Gestion de l'Habitat du Poisson

Le Programme de gestion de l'habitat du poisson de Pêches et Océans Canada (MPO) administre les dispositions de la *Loi sur les pêches* relatives à l'habitat du poisson, en particulier celles qui visent à empêcher la détérioration, la destruction et la perturbation de l'habitat du poisson. Ces activités visent à préserver, à remettre en état et à mettre en valeur la capacité de production des habitats au profit des pêches sportives, commerciales et de subsistance, dans les milieux marins et dulçaquicoles.

L'habitat du poisson peut être défini comme tout lieu dans les lacs, cours d'eau, terrains humides, estuaires et océans dont dépend, soit directement, soit indirectement, le déroulement du cycle de vie du poisson. Les frayères, les aires d'alevinage et de grossissement, les aires d'alimentation et les voies migratoires sont tous des exemples d'habitat du poisson.

Au moyen de sa Politique de gestion de l'habitat du poisson, le groupe de la Gestion de l'habitat du poisson veille à ce qu'il n'y ait pas de perte nette d'habitat. Son objectif est d'obtenir un gain net de la capacité de production naturelle des habitats pour l'ensemble des ressources halieutiques du pays, au profit des générations actuelles et futures de Canadiens. Trois objectifs y contribuent : préservation, remise en état et mise en valeur de l'habitat.

C'est à la Gestion de l'habitat du poisson qu'il revient de **préserver** la capacité de production actuelle de l'habitat des

ressources halieutiques du Canada, afin que soit produit du poisson propre à la consommation humaine. À cette fin, les propositions de projets susceptibles d'avoir des effets négatifs sur l'habitat du poisson sont soumises à un examen systématique.

Le deuxième objectif, la **remise en état de l'habitat**, est atteint grâce à la restauration de la capacité de production des habitats du poisson, activité souvent entreprise en collaboration avec des groupes communautaires et des associations d'utilisateurs des ressources et d'autres organismes gouvernementaux.



Le troisième objectif est celui de la **mise en valeur de l'habitat**, réalisée en créant de nouveaux habitats ou en améliorant des habitats existants dont la capacité de production pourrait être accrue. Comme pour le deuxième objectif, la mise en valeur de l'habitat se fait souvent en collaboration avec des groupes de citoyens intéressés, des associations d'utilisateurs des ressources et d'autres organismes gouvernementaux.

Les enjeux actuels de la Région du Centre et de l'Arctique qui requièrent l'attention du Programme de gestion de l'habitat du poisson comprennent l'exploration du pétrole et du gaz naturel dans l'Arctique, les canaux d'irrigation des Prairies et le dragage des voies navigables en Ontario.

Pour plus d'information à propos du Programme de gestion de l'habitat du poisson en Ontario, communiquez avec l'Institut Bayfield, au 867, chemin Lakeshore, Burlington (Ontario) L7R 4A6, ou téléphonez au (905) 336-4595. Vous pouvez aussi consulter le site Web régional à : www.dfo-mpo.gc.ca/regions/CENTRAL/home-accueil_f.htm



K.Holland

